



Délibérations adoptées lors de la réunion du conseil municipal
du 28 janvier 2025

Délibération n° 1 : Renouvellement du contrat « risques statutaires » 2026-2029 : mandat au Centre de Gestion 71 pour lancer la procédure de marché public - Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Reconduction du Régime Indemnitaire (RIFSEEP) pour 2025 - Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Signature d'un avenant avec la société PBTP lot n° 02 – gros œuvre/maçonnerie pour la construction du restaurant scolaire - Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Signature d'un avenant avec la société SNT-PAM lot n° 01 – terrassement/VRD pour la construction du restaurant scolaire - Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Signature d'un avenant avec la société LUCENET Métallerie lot n° 09 – métallerie/serrurerie pour la construction du restaurant scolaire - Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Attribution d'une subvention aux DDEN pour l'année 2025 (52 €) – Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Attribution d'une subvention à l'association « Festival des Lycéens 71 » (250 €) - pour : 12 voix – abstention : 3 voix.

Délibération n° 8 : Participation financière à hauteur de 0.35 €/habitant au Fonds de Solidarité Logement (FSL) - Adoption à l'unanimité.